

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Le Cabinet

Cayenne, le mardi 16 septembre 2014

Bureau de la communication interministérielle

N° 14-09/14 /Cab/Com

Communiqué

Lutte contre l'orpaillage clandestin : opération probante.

Dans la nuit du dimanche 14 septembre au lundi 15 septembre 2014, les services de la direction départementale de la police aux frontières (DDPAF) et de la gendarmerie nationale ont mené une opération conjointe de lutte contre l'immigration irrégulière et l'orpaillage illégal par voie maritime.

La voie maritime étant de plus en plus utilisée par les candidats à l'immigration irrégulière ainsi que pour l'approvisionnement en matériel des sites d'orpaillages illégales, la gendarmerie et la DDPAF ont monté une opération de surveillance maritime dans la nuit du 14 au 15 décembre sur le secteur de Cayenne/Soula.

Un dispositif conjoint DDPAF / gendarmerie était mis en place à 02h00 du matin ou une embarcation suspecte était repérée.

A 04h15, le groupe des pelotons d'intervention de la gendarmerie de Guyane intervenait à bord de deux embarcations préalablement positionnées en mer et interceptait une pirogue avec 17 personnes à bord et chargée de marchandises alors qu'elle « beachait » sur la plage de Sablance (commune de Macouria). L'ensemble du dispositif rejoignait la plage et prenait en compte les 17 passagers, de nationalité brésilienne et haïtienne. La pirogue était déroutée vers le port du Larivot par la gendarmerie.

Sept personnes étaient placées en garde à vue pour entrée irrégulière et procédure d'identification de trafiquants de migrants et/ou d'orpailleurs illégaux. Cinq étaient quant à eux placés en retenue pour vérification du droit au séjour et trois autres par la brigade de gendarmerie de Macouria.

La brigade mobile de recherche territoriale (BMRT) procédait aux constatations et à la prise de clichés photographique du contenu de la pirogue d'environ une tonne (produits alimentaires, vêtements et produit pharmaceutiques, pièces de corps de pompe...), probablement destiné à alimenter des sites d'orpaillage illégaux. Ce volet de l'enquête relatif aux activités liées à l'orpaillage illégal sera suivi par la cellule investigations orpaillage (CIO) de la gendarmerie de Guyane, structure créée le 1er août 2014.

La pirogue était ensuite détruite par la gendarmerie tout comme l'essentiel de la marchandise conformément aux instructions de l'autorité judiciaire. Le reste, et notamment les pièces de pompe, était saisi et placé sous scellés.